CONGRÈS DU MOC
2023

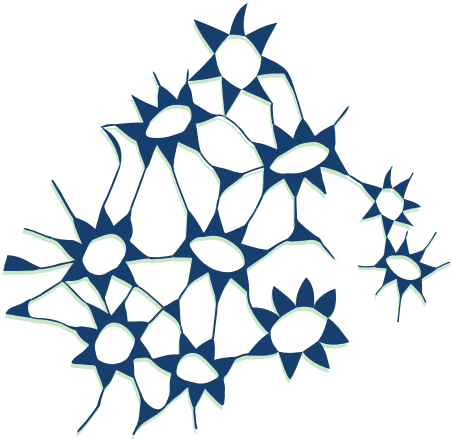

LE MOC DANS LE CONTEXTE DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE, COMMENT FAIRE MOUVEMENT SOCIAL DEMAIN ?

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE

1. INTRODUCTION 4

1.1 UN CONGRÈS STRATÉGIQUE, C'EST QUOI ? 4

1.2 RÉTROACTES 5

2. LE CONTEXTE D'ACTION DU MOC 6

2. 1 LA CONFRONTATION AVEC DEUX TRANSITIONS TRÈS DIFFÉRENTES : LA CRISE ÉCOLOGIQUE ET LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE 6

2.2 QUEL AVENIR POUR LES STRATÉGIES ÉGALITAIRES/SOLIDAIRES ? 8

3. QUELLE ÉVOLUTION DES STRATÉGIES DE MOUVEMENT DANS CE CONTEXTE ? 10

3.1 NÉCESSITÉ D'UNE CONTRE-STRATÉGIE 10

3.2 POUR UNE NOUVELLE STRATÉGIE ÉMANCIPATOIRE À LA FOIS ANCRÉE, AVANT-GARDISTE ET POSTCAPITALISTE 12

4. QUEL CADRE OPÉRATIONNEL ? 15

4.1 CONTRE QUOI ? LE RENFORCEMENT DES DOMINATIONS ET LE DÉNI DU COUT SOCIAL DES TRANSITIONS 16

4.2 À PARTIR D'OÙ ? 17

4.3 AVEC QUI ? 18

4.4 SUR QUEL HORIZON COMMUN ? 19

5. PAR QUELS CHEMINS ? TROIS GRANDS CHEMINS À CO-CONSTRUIRE 21

5.1 LE CHEMIN D'UNE TRANSITION SOCIALEMENT SOUTENABLE ET POLITIQUEMENT DÉMOCRATIQUE 22

5.2 LE CHEMIN D'UNE ALLIANCE ENTRE LES LUTTES POUR DES PRATIQUES POSTCAPITALISTES 23

5. 3 LE CHEMIN VERS UNE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE À REDÉFINIR HORS HÉGÉMONIE 25

TEXTE VALIDÉ PAR LE CONGRÈS MOC DU 9 SEPTEMBRE 2023

PRÉAMBULE

§ 1. Le MOC est une organisation de la société civile belge présente sur le territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles, en Région wallonne et en Région bruxelloise. Doté de ses statuts propres, il intervient dans différents secteurs de l'action sociale et culturelle. Sa composante est double, à savoir multi-territoriale à travers des fédérations régionales et inter-organisationnelle à travers des organisations constitutives. Le bénéfice social attendu de cette structure, combinant action locale et concertation entre organisations constitutives, est de promouvoir des pratiques citoyennes émancipatrices capables de contribuer à la réalisation d'une société démocratique, assurant toujours plus de solidarité et d'égalité.

§ 2. En ayant pour point de mire tant le renforcement que le redéploiement de la démocratie, le MOC vise à faire mouvement social avec et à partir de ses composantes. Il contribue ainsi non seulement à l'identification d'enjeux transversaux pour ses composantes, mais aussi à l'identification d'enjeux qui risqueraient de rester hors du champ d'action de ses organisations constitutives, parce qu'ils ne les concernent qu'indirectement par l'ancrage social de leurs membres. Le MOC peut ensuite, en concertation avec ses composantes, agir sur ces enjeux en les portant et en les testant sur des terrains particuliers. C'est la raison pour laquelle, sa force réside aussi dans la multiplicité des publics touchés par lui, ou par ses organisations et toutes les associations qui gravitent autour (femmes, jeunes, personnes âgées, travailleur·ses, sans emploi, précaires, personnes étrangères, illettré·es, malades, personnes handicapées,…). Grâce au croisement des analyses et des acteurs venant de différents terrains, le MOC est un lieu de reliance entre les publics minorisés et permet la mise en réseau de stratégies de lutte contre toutes les formes de discriminations, d'injustices et d'inégalités.

§ 3. Dans son histoire, le MOC a été et demeure promoteur d'une action émancipatrice basée sur l'éducation permanente de tous les citoyen·nes. Cette manière d'envisager la participation critique des citoyen·nes est héritée des combats pour l'émancipation du monde ouvrier, pour la conquête de droits sociaux, pour la défense de la Sécurité sociale, ainsi que pour la justice fiscale et les droits culturels. Ces combats en ont rencontré d'autres encore, comme celui fondamental des femmes, ou celui pour le droit de vote des personnes étrangères, et plus récemment celui pour la dignité des migrant·es. C'est en fonction de cette histoire que le MOC considère aujourd'hui que sa méthode d'action collective doit passer, prioritairement, par une

lutte contre les principales dominations bloquant cette action, à savoir le racisme, le sexisme et le capitalisme. En conséquence, toutes ses actions tentent de s'appuyer sur des méthodes qui privilégient l'interruption de ces trois dominations.

§4. De cette façon, le MOC s'engage également à une veille démocratique. Conscient des menaces que représente pour notre avenir et, en particulier, pour la lutte contre les dominations, la montée de régimes populistes et de partis d'extrême droite, il valorise dans son action une démocratie participative indirecte, la meilleure option pour contre-carrer les trois dominations. De fait, cette forme d'organisation démocratique permet des réponses proportionnelles et circonstanciées à de multiples problèmes concrets, en luttant contre la reproduction des dominations en place. Sa force est précisément de se baser sur la reconnaissance du pouvoir de subsidiarité des citoyen·nes constitué·es en corps intermédiaires, dotés d'une autonomie de gestion et de décision pour produire des solutions adaptées face aux inégalités et aux souffrances chaque fois spécifiques aux différents secteurs de la vie sociale. Ce processus de co-construction et d'apprentissage mutuel va à l'encontre de toute centralisation extrême et de tout un mécanisme de consultation directe qui créent de graves dommages pour les concerné·es et, en particulier, pour les plus vulnérables aux trois dominations et contribuent au renforcement des inégalités.

§5. En suivant cette ligne politique, le MOC agit lui-même comme un corps intermédiaire de la société civile, parce qu'il entend aussi, avec ses composantes, jouer un rôle moteur dans la promotion de cette participation organisée et structurante à une co-gestion démocratique de l'intérêt public. La droitisation de l'espace public actuel et le populisme ambiant sont donc une menace qu'il combat par la recherche de partenariats avec d'autres forces progressistes pour éviter les illusions de la consultation directe et de la mise en forum des décisions publiques. Le choix des questions et des modes de convocation de la société civile fait partie de la construction démocratique d'un contre-pouvoir capable d'ouvrir d'autres horizons de résolution de problèmes.

1. INTRODUCTION

1.1 UN CONGRÈS STRATÉGIQUE, C'EST QUOI ?

§6. Pour rappel, selon nos statuts « le congrès est la plus haute autorité du MOC. Il détermine les options et les objectifs fondamentaux ainsi que le programme général du Mouvement ». Dans notre organisation, le dernier exercice de ce genre a été réalisé en mai 2011 et portait sur une « réécriture » des options fondamentales à travers des balises et des chantiers.

§7. Après cette longue période, et un centième anniversaire célébré en avril 2022, l'objectif, validé en instances du MOC, est d'organiser en septembre 2023 un congrès stratégique. Mais qu'entend-on par-là ? La tâche d'un congrès stratégique est de proposer un cadre d'action qui tienne compte des évolutions du contexte de société et

propose en conséquence des orientations pour construire ensemble des solutions en cohérence avec les options fondamentales telles que redéfinies lors du dernier congrès, en particulier l'engagement pour lutter contre les grandes formes de domination que sont le sexisme, le racisme et le capitalisme[1]*. Cet engagement s'inscrivait dans le souci historique de démocratie participative porté par un mouvement progressiste, pluraliste, visant l'égalité et ancré dans les principes de l'Éducation permanente.*

§ 8. Le cadre d'action tentera concrètement de répondre aux questions suivantes : Face à quel contexte sommes-nous ? Auquel répondent quelles stratégies ? Et selon quelles modalités opérationnelles, à savoir À partir d'où ? Avec quels allié·es ? Et par quels chemins ?

§ 9. L'option stratégique prise pour le congrès consiste donc à formuler les éléments d'une direction possible qui tente de confronter nos options fondamentales pour une société égalitaire et démocratique[2]*, avec les risques qui mettent en danger aujourd'hui la réalisation de ces options, en particulier celles qui concernent la lutte contre les trois dominations. Il s'agit donc de proposer une manière de co-construire en MOC les transversales entre organisations et les connexions avec les publics dominés nécessaires pour apporter une réponse à un contexte d'action radicalement nouveau par rapport à celui qui a vu se former l'idée même de « mouvement social »… Bref, comment construire/fabriquer aujourd'hui la voie vers une nouvelle stratégie émancipatoire ?*

1.2 RÉTROACTES

§ 10. Pour préparer ce congrès stratégique, les différentes fédérations MOC ont participé à une phase exploratoire, sur base de réponses à un questionnaire qui revenait sur la vision et l'action du MOC. Ce processus a été réalisé entre mars et septembre 2022 et les fédérations ont communiqué un rapport faisant état des débats suscités par la consultation dans les différentes régions.

De manière globale, sur un laps de temps de six mois, c'est plus de 200 personnes qui ont participé au processus préparatoire, à travers une trentaine de groupes divers, parfois dédiés directement à la démarche, parfois consultés comme instances, voire convoqués pour des assemblées de militant·es. Une synthèse de ces rapports a été réalisée par une équipe de recherche universitaire, dirigée par Marc Maesschalck à l'UCL, et a été ensuite retransmise aux différentes fédérations[3]*.*

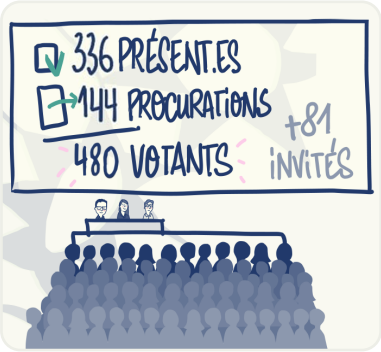

1. *Options Fondamentales du MOC, Pour une société égalitaire et durable (2011)*, § 3.2
2. *Ibid.*, § 3.4
3. Voir la synthèse de la phase exploratoire

§ 11. Dans un second temps, en novembre 2022, la synthèse de ces travaux et des premières orientations stratégiques formulées sur cette base ont été discutées en comité de pilotage du Congrès, organe délégué par le bureau politique et dans lequel différentes composantes du MOC (organisations constitutives et fédérations) sont représentées. En février 2023, un premier texte a été proposé sur base des échanges qui se sont tenus en comité de pilotage. Suite aux réactions et aux recommandations des différentes composantes, le texte a été entièrement revu en avril 2023. C'est sur ce document qu'ont été recueillies les propositions d'amendements des composantes du Mouvement en vue du futur Congrès du 9 septembre 2023.

2. LE CONTEXTE D'ACTION DU MOC

§ 12. Alors que le congrès de 2011 a eu lieu à l'époque de la crise des dettes souveraines, le congrès stratégique s'inscrit dans le contexte de la crise énergétique, de l'agression de l'Ukraine par la Russie et de la montée en puissance des partis d'extrême droite dans plusieurs pays du monde. Il survient aussi après la pandémie du Covid-19 et la mise sous tension de tous les systèmes de santé, avec en première ligne les soignant·es. Mais ces nouvelles menaces apparaissent aussi sur un horizon politique particulier, dominé aujourd'hui par deux transitions de natures très différentes, la transition écologique et la transition numérique.

2.1 LA CONFRONTATION AVEC DEUX TRANSITIONS TRÈS DIFFÉRENTES : LA CRISE ÉCOLOGIQUE ET LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

§ 13. Nous parlons de « ***crise écologique*** *» pour différencier les défis que tentent de relever cette stratégie de transition, de ceux que tentent de relever l'autre stratégie qui rappelle plus, par certains aspects, les grandes transformations sociotechniques du passé, d'où le terme retenu de «* ***révolution numérique*** *». Pour le dire de manière abrupte, nos modes de vie pourraient se prolonger encore longtemps même si la révolution numérique n'avait pas eu lieu. Par contre, le seuil d'extinction a déjà été franchi par le système-monde que nous avons imposé à travers le gigantisme industriel et la globalisation des marchés.*

§ 14. Les termes de « transitions » quant à eux sont d'abord révélateurs des régimes politiques qui sont mobilisés pour trouver des solutions collectives à ces défis. Les régimes de transition servent à définir un horizon stratégique pour toutes les mesures qui sont mises en place en vue d'accompagner la transformation de toutes

les activités touchées par la crise écologique et/ou la révolution numérique. Dans les deux cas, les voies ne manquent pas pour dire qu'il faut faire plus et plus vite, mais aussi qu'il faut s'y prendre autrement, en préservant à tout prix la recherche collective de solutions justes et concertées.

§ 15. Dans le cas de la transition écologique, il s'agit surtout de mettre en place toutes les mesures susceptibles d'amener les sociétés capitalistes industrielles à sortir au plus vite de leur addiction au carbone. Il s'agit de mettre en place toutes les mesures nécessaires afin de stopper les multiples dépassements des limites planétaires (notamment : climat, biodiversité, sols) qui menacent la survie de l'humanité. Le système productif actuel condamne à terme la capacité de restauration des ressources dont il a besoin. Les minimalistes parlent de société post-carbone, là où les maximalistes parlent de décroissance. Dans tous les cas, il s'agit de passer à une société dont les activités en général sont les plus neutres possibles par rapport à leur environnement.

§ 16. Dans le cas de la transition numérique, l'horizon stratégique général est très différent. Il ne s'agit pas d'éviter une catastrophe, essentiellement en trouvant une manière de freiner l'impact négatif des activités. Il s'agit plutôt, à l'inverse, d'accélérer la transformation des activités pour y intégrer les nouvelles formes de traitement des flux de données. Le principe consiste à garantir l'optimisation de tous les processus de production de biens et de services dans un contexte compétitif où le retard technologique est immédiatement sanctionné par le marché. Cette fois, on n'est pas devant une catastrophe, mais devant une révolution face à laquelle la société est contrainte de participer, sous peine d'être déclassé dans le jeu des avantages comparatifs.

§ 17. S'il est possible de mesurer avec une certaine précision les seuils qu'il faut atteindre pour réduire l'impact de la catastrophe écologique, la révolution digitale n'en est encore qu'à ses débuts comme force de reconfiguration sociale. Et il n'est pas encore possible de mesurer le seuil de tolérance auquel sera confrontée une société totalement digitalisée dans tous ses secteurs, du travail à l'école, de la justice à la santé, et des services publics aux loisirs. Certains parlent d'ailleurs d'humanité augmentée, là où d'autres vont jusqu'à parler de transhumanisme.

§ 18. Il est donc difficile de préciser exactement quelle est la cible exacte de l'impératif d'accélération digitale. Et des inquiétudes se font déjà jour sur son empreinte écologique et sociale ainsi que sur la nécessité de coupler les deux transitions. On sait d'ailleurs qu'en l'état actuel, les nouvelles technologies sont elles aussi très gourmandes en ressources rares et sont dépendantes des industries extractives qui sont elles-mêmes dévastatrices d'un point de vue écologique et social.

2.2 QUEL AVENIR POUR LES STRATÉGIES ÉGALITAIRES/SOLIDAIRES ?

§ 19. Par rapport aux dominations auxquelles devaient répondre les options égalitaires et solidaires du Congrès de 2011[4], le contexte des régimes de transition (crise écologique et révolution numérique)[5] n'apporte pas de réponse spécifique. Au contraire, il confirme les limites déjà mises en avant du « modèle de compromis et de croissance »[6], et la nécessité d'un « renversement des valeurs dominantes », alors jugé « indispensable », pour « mettre un terme à l'illusion capitaliste d'une croissance infinie fondée sur l'accumulation illimitée des richesses »[7].

§ 20. Le contexte actuel remet en cause les deux colonnes qui soutenaient la société dominante depuis la relance des années 1960, à savoir le productivisme industriel et le consumérisme. La planète entière en paie aujourd'hui les conséquences sans en avoir tiré les dividendes. D'un côté, la dilapidation des ressources naturelles, le réchauffement climatique, l'érosion de la biodiversité, la pression démographique, la détérioration des sols, les catastrophes naturelles, les accidents industriels, les crises sanitaires... nous obligent à modifier nos modes de vie locaux et à envisager un nouveau rapport à la consommation et à la production. De l'autre côté, en parallèle, la révolution numérique modifie radicalement tous les modes d'organisation de la production et ceux du travail qui sont soumis aux premiers ainsi que tous les autres modes d'organisation de la société.

§ 21. Mais ce contexte projette aussi la société dans une contradiction fondamentale que tente d'occulter les déclarations de principe sur l'articulation des deux transitions. En fait, tout le régime transitionnel est mis en tension entre, d'un côté, des

4. § 1.2 et § 3.1
5. À l'arrière-plan du concept de transition, se trouve un schéma pratique : gérer dans un laps de temps défini le passage d'une situation A donnée à une situation B jugée plus optimale. La transition induit donc la référence à un moment « transitoire » qui indique un passage de A vers B. Quand elle utilise le terme « transition », la science politique ajoute une nuance à ce terme qui n'est pas des moindres. Elle institue le moment de passage en une forme de régime à part entière. Dès lors, une coupure apparait avec des autorités de transition, parfois extérieures aux autorités souveraines (par exemple une agence pilotée par une autorité internationale), des institutions de transition (dont on attend parfois qu'elles restaurent la justice à travers des commissions) et un ensemble de tâches particulières attribuées à la transition.
6. § 1.2
7. § 3.3

objectifs de réduction de l'impact environnemental des activités humaines et, d'un autre côté, des objectifs d'intégration des technologies digitales (notamment, le traitement des informations, l'intelligence artificielle et la cybernétique) à toutes les activités humaines, en assumant le risque de leur caractère particulièrement énergivore et dépendant de matières polluantes.

§ 22. En même temps, sur le plan de la justice sociale, du bien-vivre ensemble et de la démocratie participative, la pression exercée par la mise en place de ces régimes minimise l'importance de leur cout social. Pourtant, ces régimes transitionnels, outre les risques démocratiques présents dans la gestion des flux de données créent de nouvelles fractures sociales, dans la mesure où ils formatent toutes les offres de services, conditionnent le travail, mais aussi l'accès à la santé, à la connaissance et au lien social. En outre, le choc écologique qui les accompagne devient de plus en plus oppressant à travers les dérèglements et les restrictions autoritaires que ces régimes tenteront inévitablement d'imposer.

§ 23. Un tel contexte rend les dominations liées au genre, à l'origine et au capitalisme encore plus invisibles qu'elles ne l'étaient auparavant. Ils deviennent des facteurs secondaires face aux impératifs d'urgence. On ne compte plus les pays où la cause des femmes est en régression et le traitement exclusivement sécuritaire des questions migratoires a fini par banaliser les nombreuses disparitions en mer comme à l'époque la plus sombre du commerce triangulaire.

§ 24. Les régimes transitionnels ont donc des conséquences directes sur les capacités collectives à développer des stratégies solidaires efficaces. Les conséquences subies par les personnes subissant déjà des situations de domination résident dans un mécanisme d'effet cumulatif et de renforcement mutuel des discriminations (des micro-agressions à la plus grande violence) que connaissent bien les militant.es des luttes intersectionnelles. Il nous faut réaffirmer l'importance vitale du droit à l'action collective sous toutes ses formes.

§ 25. Dans ce contexte, l'action d'une organisation sociale qui serait concentrée sur des micro-fractures vécues par les personnes et les multiples formes subalternes de discrimination, mais sans apprendre stratégiquement de ces expériences et sans les relier entre elles, devient dès lors elle-même totalement insuffisante pour contrer l'effet cumulatif provoqué par les régimes transitionnels sur les dominations.

§ 26. C'est la raison pour laquelle il est urgent de trouver un mode de repositionnement de l'action collective permettant de restaurer cette citoyenneté conflictuelle, critique et créative que les régimes transitionnels actuels tentent de minoriser dans leur calcul stratégique.

3. QUELLE ÉVOLUTION DES STRATÉGIES DE MOUVEMENT DANS CE CONTEXTE ?

§ 27. Les régimes transitionnels sont eux-mêmes fondamentalement de nature stratégique et une réponse à leur impact social négatif doit se situer sur ce plan. Cerner l'orientation que l'on tente de contrer comme mouvement social est un préalable utile pour mieux préciser ensuite la stratégie de réponse qui est proposée. La question stratégique ne consiste pas à décliner tout ce que font ou tentent de faire le MOC et ses organisations constitutives, dans des domaines aussi fondamentaux que la défense des travailleur·ses, l'accès à la santé, les droits des femmes, la place des jeunes dans la démocratie, l'accompagnement de migrant·es, l'accès aux droits culturels et à l'éducation permanente de toutes les catégories sociales, etc. Elle concerne la manière de co-construire – d'abord en interne avec nos membres et celles et ceux des organisations constitutives qu'en externe avec les publics que nous touchons et les réseaux de partenaires institutionnels avec lesquels nous coopérons – un nouveau rapport de force, en lien avec la lutte contre les dominations et les effets pervers engendrés par les régimes transitionnels. L'enjeu c'est d'abord la manière de « fabriquer l'émancipation », et pas uniquement de reproduire des solutions de façon réactive, voire défensive.

3.1 NÉCESSITÉ D'UNE CONTRE-STRATÉGIE

§ 28. Stratégiquement, la crise écologique et la révolution numérique ont suscité des régimes transitionnels qui ont des points communs. Ils sont déterritorialisés et centralisés. Ils monopolisent les agendas et marginalisent les résistances, considérées comme autant de réactions périphériques provenant des appréhensions naturelles face au changement. Les mesures proposées aux populations sont donc essentiellement basées sur une vision de l'intérêt général imposée par en haut et adossée dans les deux cas à l'urgence.

§ 29. Dans un premier temps, on ne peut que s'alarmer d'un déficit patent de démocratie, d'un manque récurrent de concertation, d'une substitution de la mise en scène des grandes conventions internationales à la place d'un travail réel d'une co-construction à partir des corps intermédiaires et des citoyens des territoires concernés. Mais à y regarder de plus près, dans un deuxième temps, ce sont bien les postulats stratégiques de départ qui posent problème et aboutissent à cette situation, à savoir le choix d'un régime déterritorialisé et centralisé.

§ 30. Si la question était posée différemment, à partir d'une réduction des inégalités et d'une maitrise créative de l'impact des évolutions sociales actuelles par les populations concernées et notamment d'une plus grande prise en compte des populations fragilisées, en particulier par la co-construction des enjeux démocra-

tiques d'une société numérique et soutenable, il devient évident qu'une approche stratégique différente est nécessaire et qu'elle devrait d'ailleurs être à contrepied de l'approche dominante, à savoir territorialisée et décentralisée.

§ 31. Sur les questions environnementales, des accords internationaux et des formes de planification centralisée sont essentiels. Cependant, ils n'auront de l'impact que moyennant au moins deux conditions : territorialité et subsidiarité sont des conditions nécessaires pour co-construire des solutions qui soient émancipatoires, c'est-à-dire porteuses à terme d'une émancipation à l'égard des mesures de marche forcée imposées de manière hiérarchique. Une telle stratégie partant de la territorialité et de la subsidiarité permet de rétablir la confiance dans la société civile et d'envisager la contribution possible de tous à un véritable projet politique de transformation sociale et écologique. Car ce qui fait défaut dans les volontarismes transitionnels qui nous sont imposés d'en haut, c'est bien le projet démocratique dont ils pourraient être porteurs et autour duquel ils pourraient fédérer de la confiance, à condition d'être socialement juste. Le terrain des quartiers et des entreprises doit être investi pour y développer des solidarités alternatives et actions collectives (notamment à travers l'économie sociale) par et pour les premier·ères concerné·es et en connexion avec d'autres dynamiques similaires pour viser à plus grande échelle des changements structurels. Les spécificités des territoires locaux et leurs enjeux en termes d'inégalités ou de dualisation doivent être le point de départ des actions de transition. Les compétences communales, régionales et fédérales peuvent notamment être mobilisées pour ce faire.

§ 32. Un tel ancrage stratégique est nécessaire, mais évidemment pas autosuffisant. Il doit aussi tenir compte de facteurs externes et de contraintes générées par le fait que le monde est devenu un village. Cet ancrage constitue plutôt un point de départ et d'évaluation critique pour réarticuler la fonction de solidarité verticale de nombreux corps intermédiaires dont le MOC et ses organisations constitutives (OC), mais dont la stratégie tourne à vide s'ils ne sont pas d'abord ancrés dans une solidarité horizontale. En d'autres mots, il s'agit de fédérer les OC au sein du MOC pour interpeller les politiques de manière plus forte. C'est dans une telle optique que doit être réfléchie une nouvelle stratégie émancipatoire, territoriale et décentralisée (subsidiariste), attentive dès lors aux effets de l'intersectionnalité des dominations, aux populations fragilisées face à ces nouvelles transitions et à la construction des solidarités horizontales. C'est la condition primordiale d'une confiance dans les revendications portées par les solidarités verticales. Cette

nouvelle stratégie émancipatoire est donc nécessaire aujourd'hui pour porter les options égalitaires et solidaires qu'appelait le Congrès de 2011.

3.2 POUR UNE NOUVELLE STRATÉGIE ÉMANCIPATOIRE À LA FOIS ANCRÉE, AVANT-GARDISTE ET POSTCAPITALISTE

§ 33. Aujourd'hui, le MOC a besoin d'une nouvelle stratégie émancipatoire qui prolonge et renforce l'engagement pris à lutter, en 2011, contre les trois grandes formes de domination de notre société, le sexisme, le racisme, le capitalisme, tout en rappelant aussi l'importance de la réduction des inégalités produites par toute forme de source de discrimination (maladie, handicap,…) qui par ailleurs ont des liens directs avec les enjeux de transition environnementale et numérique. Il ne peut exister, trouver un intérêt et avoir une légitimité que s'il se positionne face aux urgences majeures imposées par la crise écologique et la révolution numérique, dans la mesure où elles ont des conséquences sur toutes les formes de domination auxquelles nous sommes quotidiennement confrontés. C'est en procédant à un tel repositionnement stratégique comme mouvement social et donc en se redonnant une effectivité face aux enjeux du changement social actuel, que le MOC pourra aussi continuer à constituer un espace de coordination dynamique entre ses composantes ainsi qu'avec ses partenaires et avec les partenaires de ses organisations constitutives. Cet espace doit favoriser l'expression et le dépassement des divergences et désaccords et permettre à chaque composante de valoriser ses spécificités et ses apports. Il doit ainsi amener toutes les composantes à valoriser leur apport à un engagement transversal pour une citoyenneté critique, dans une démocratie secouée par les différentes politiques de transition ainsi que les crises de légitimité et représentativité démocratique. Cette stratégie est essentielle pour prévenir d'autres orientations qui entraineraient les régimes transitionnels vers la tentation de solutions autoritaires, toujours plus insensibles aux couts sociaux et au renforcement des dominations.

§ 34. Stratégiquement, un mouvement social doit se positionner face à ce risque majeur que les scénarios populistes présagent en visant d'abord le rôle des corps intermédiaires et en délégitimant les nouvelles formes de résistances, qu'il s'agisse de celles s'opposant à l'ubérisation de secteurs entiers de l'économie ou de celles revendiquant de nouvelles approches de l'aménagement des territoires, voire de celles exigeant une autre gestion des flux de populations suscités par l'inégalité violente dans l'appropriation des ressources mondiales.

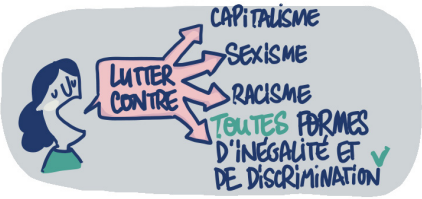

§35. Face au risque de passivation des citoyens dans un monde géré par les décisions technocratiques en matière de réduction des risques environnementaux et de transformation digitale des processus d'organisation, une nouvelle stratégie émancipatoire consiste :

En un ancrage

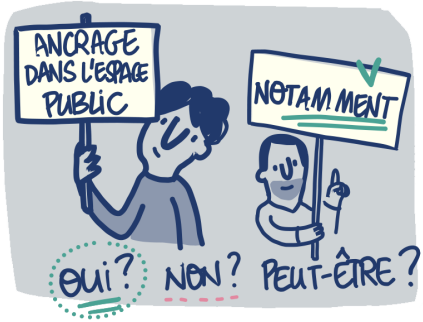

§ 36. 1/à partir des résistances, mais aussi des mécontentements et des réalités de vie (parfois silencieuses et non politisées) des personnes issues des milieux populaires, rencontrées par des démarches collectives d'éducation permanente, qui remettent en cause la pertinence des solutions hégémoniques pour apprendre de ces pratiques souvent invisibilisées. Sur ce plan, il est urgent d'élargir la base pratique de nos solidarités horizontales. Une telle stratégie de solidarité horizontale ne peut se mettre en place qu'en privilégiant les ancrages locaux à des espaces de contestations, en cherchant des interconnexions et des passerelles des uns aux autres, et en offrant des espaces d'échange et d'accès aux droits, notamment en intervenant dans l'espace public, ainsi qu'aux autres niveaux de décision publique. C'est sur base d'expériences locales et concrètes que nous pourrons fédérer des solutions et proposer des formes institutionnelles pour les pérenniser dans le long terme.

En un co-apprentissage

§ 37. 2/à co-construire un positionnement sur la base de cette solidarité horizontale élargie en croisant les pratiques déjà acquises de résistances au sexisme, au racisme et au capitalisme avec d'autres manières de vivre les effets de ces dominations et d'agir contre elles. Dans le refus qui motive toutes ces résistances, anciennes et nouvelles, se trouve l'exigence d'un déplacement par rapport aux solutions qui ont appris à faire avec les dominations et qui se sont habituées à les tolérer, tout en tentant de les compenser marginalement. L'émancipation se fabrique ensemble, en apprenant à apprendre, en apprenant à faire-pouvoir et à faire-savoir, soit à s'organiser démocratiquement entre partenaires autonomes et en intéressant l'espace public aux enjeux qui nous mobilisent. L'avant-gardisme[8] ne se décrète pas, il se fabrique grâce à l'interconnexion des pratiques et des attentes. Il est inhérent à l'élaboration d'une critique citoyenne visée par l'éducation permanente et,

8. Il consiste d'abord à être porteur de propositions qui changent la donne et ouvrent un nouvel horizon pour l'action collective, comme ont pu le faire nos organisations et d'autres dans des piliers sociaux voisins, en créant un secteur de l'Éducation permanente, en luttant pour la réduction du temps de travail ou, encore, en luttant pour l'égalité salariale entre les genres. Avant-gardiste, aussi, à travers l'instauration de la Sécurité sociale et d'une couverture universelle de santé…

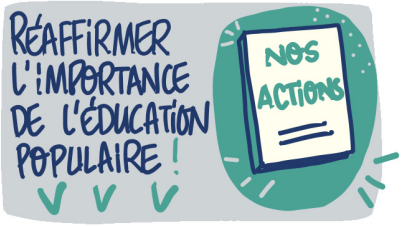

sans cesse, à réajuster stratégiquement aux contextes nouveaux. L'éducation permanente permet de construire des revendications politiques sur base de ce co-apprentissage. Celui-ci doit se poursuivre avec les représentants démocratiques pour qu'ils puissent intégrer des solutions nouvelles et construire de nouveaux droits pour toutes et tous. Cette approche privilégie les processus longs d'éducation populaire qui outillent et renforcent celles et ceux qui agissent sur ce qui les concerne et qui permet de construire des revendications politiques sur base de ces co-apprentissages. Ces derniers doivent se poursuivre au niveau de la représentation politique.

En une contre-proposition

§38. *3/à agir verticalement de manière à promouvoir ensemble l'apport des actions et des questions des acteurs et actrices minorisé·es dans notre système hégémonique, en tant que points de passage obligé d'une politique capable de garantir un bien-vivre ensemble pour tous. En choisissant de co-construire des revendications avec et en fonction du point de vue de toutes les personnes qui subissent aujourd'hui les impératifs systémiques de transition tant écologique que numérique, nous pourrons élaborer des solutions qui augmenteront l'accès aux droits et tenter d'interpeller d'une nouvelle manière l'approche hégémonique qui biaise les politiques de l'intérêt public et se refuse à se projeter vers un monde postcapitaliste.*

§ 39. *Le postcapitalisme dont il est question n'a rien d'un effet d'annonce rhétorique sur une promesse d'un monde sorti une fois pour toutes de l'ère du mal-développement productiviste qui a amené les sociétés occidentales à épuiser les ressources de la planète. Il est clair d'abord que le postcapitalisme devra longtemps s'accommoder de la gestion responsable des dommages irréversibles causés par ce mal-développement. Mais ensuite, la modification que vise la sortie du capitalisme est aussi plus ciblée structurellement, et peut-être moins spectaculaire, que le sont les prophétismes bon marché, qui proposent ni plus ni moins un réenchantement de nos modes de vie habituels : retrouver les vertus du protectionnisme national, redevenir ensemble beau et fort, grâce au patriotisme productiviste… S'il ne s'agit pas d'attendre un « grand soir » où le capitalisme disparaitrait d'un seul coup, il ne peut pas non plus s'agir de rêver à un nouveau système de règles et normes qui cohabiterait paisiblement avec le capitalisme. Le postcapitalisme, c'est plutôt un changement de norme fondamentale : sortir d'un mode d'organisation du collectif dont la règle fondamentale réside dans l'optimisation de l'accumulation du capital, et passer à un mode d'organisation dont les agents admettent des règles de coordination supérieures concernant les conditions de survie des écosystèmes, dont l'internalisation dans le fonctionnement des « bonnes pratiques » productives devient*

une condition suspensive d'autorisation des activités. Dans cet ordre normatif post-capitaliste, les normes écologiques doivent être construites démocratiquement afin de ne jamais être traitées comme de simples externalités, à la différence des normes « éthiques » des systèmes bancaires. De la même manière, le postcapitalisme passe par l'élaboration de règles supérieures concernant les risques et les bénéfices sociaux des transformations digitales des modes de production, de manière à être plus proactif à l'égard de leur cout écologique et humain. Nous en appelons donc d'une part à l'émergence de biens communs et d'autre part au renforcement du rôle régulateur de l'État qui les/nous protègent.

§ 40. Ce que propose la nouvelle stratégie émancipatoire c'est le lien absolument vital entre, d'un côté, les solidarités horizontales avec et entre les situations mises en position subalterne et, d'un autre côté, l'action verticale, par le renforcement de la démocratie participative avec les corps intermédiaires, sur les orientations hégémoniques des régimes transitionnels. Ce n'est qu'à partir d'un déplacement vers les résistances minorisées face aux trois dominations et au rouleau compresseur des urgences actuelles, qu'il y a du sens démocratiquement pour toutes et tous à trouver et proposer de nouvelles façons de sortir de nos modes de vie destructeurs. Nous choisissons donc de défendre, en cohérence avec notre histoire, une nouvelle stratégie émancipatoire qui puisse être à la fois ancrée et, d'un seul tenant, avant-gardiste et postcapitaliste.

§ 41. C'est notre manière de traduire notre attachement à une critique citoyenne soucieuse de promouvoir une démocratie toujours plus inclusive dans le contexte actuel des régimes transitionnels imposés par la crise écologique et la révolution numérique. Le MOC gagnerait à davantage s'emparer des questions centrales qui animent ses fédérations et organisations constitutives et à construire, à partir de et avec sa base, un véritable programme de revendications de transformation sociale et écologique, un programme court, basé sur les mesures qui répondent le mieux à ce que le MOC identifie comme les défis et enjeux actuels.

4. QUEL CADRE OPÉRATIONNEL ?

§ 42. Notre nouvelle stratégie émancipatoire a mis en avant trois éléments clés : un ancrage (à partir d'où ?), un co-apprentissage (avec qui ?) et une contre-proposition (sur quel horizon commun).

§ 43. Mais avant de préciser le cadre opérationnel de ces éléments, il est important de les situer stratégiquement face à leur cible (contre quoi ?), de manière à cerner ce qui est visé prioritairement par la stratégie émancipatoire.

4.1 CONTRE QUOI ? LE RENFORCEMENT DES DOMINATIONS ET LE DÉNI DU COUT SOCIAL DES TRANSITIONS

§ 44. Deux aspects problématiques ressortent de la critique des régimes transitionnels et de leur impact sur les enjeux de domination vécus dans le quotidien de la vie citoyenne. Il y a, d'un côté, un effet d'intersectionnalité qui renforce les dominations actives dans nos sociétés. Une exclusion n'opère jamais seule. Ce qui touche plus violemment un groupe particulier est en fait révélateur d'un risque social plus important qu'il s'agit justement de traduire et de réélaborer dans toute son ampleur comme une menace réelle pour un plus grand nombre. Mais l'enchevêtrement des menaces ne peut s'identifier que par l'expérience et l'apprentissage mutuel, en fonction de l'ancrage dans les résistances aux contradictions vécues au quotidien.

§ 45. D'un autre côté, il y a un effet de contradiction inhérent aux régimes transitionnels. Celui-ci apparait notamment dans la contradiction qui mine la cohabitation et la prétendue articulation de ces régimes sur le plan des agendas. La digitalisation semble devoir nous embarquer dans les urgences d'une politique déterritorialisée de contrôle des flux d'informations et d'échanges économiques de toute taille ainsi que de sécurisation de la sphère virtuelle. Par contre, la réduction de l'impact écologique des activités humaines semble, quant à elle, devoir nous ramener à des urgences liées à la réalité des territoires, celles en particulier d'un ralentissement des effets du désastre écologique, tant en termes de surproduction et de consommation polluante qu'en termes de gestion des déchets et de mobilité douce. Mais ce n'est encore qu'une contradiction apparente. C'est en partant de l'impact social de ces deux agendas qu'on observe plutôt la vraie nature de la contradiction qui rend le système aveugle à son cout social : dans les deux régimes transitionnels, ce qui prévaut c'est une stratégie déterritorialisée et centralisée. Il en résulte le constat impuissant d'une confrontation entre des intérêts antagoniques dont l'un finit par se présenter comme la négation de l'autre. Par exemple, réduire le parc de véhicules polluants au profit d'autres formes de mobilité ou de véhicules moins polluants VS maintenir les véhicules nécessaires à l'équilibre budgétaire de populations plus vulnérables sans restreindre leur droit à la mobilité – un deuxième terme malheureux, mais vu par certain.es comme insoutenable écologiquement, ce qui démontre la nécessité d'une politique sociale forte pour garantir l'effectivité et la légitimité des politiques écologiques… ou encore favoriser la numérisation des services de proximité pour limiter les couts et réorganiser le travail selon les nouvelles normes de gestion VS maintenir accessible un service de première ligne pour contrecarrer les effets d'exclusion de la fracture numérique. Un deuxième terme dont on peut ressentir l'aspect dramatique pour certains groupes sociaux, mais vu par d'autres comme insoutenable économiquement de l'éradiquer)… – Pour sortir de ces schémas de pensée binaires ou manichéistes, il nous faut co-construire des solutions tenant compte des différents enjeux. Il nous faut ainsi adopter une autre stratégie, nécessairement territorialisée et décentralisée et considérer les enjeux à partir de

l'émancipation de ceux dont la situation de domination est renforcée par les stratégies actuelles.

§ 46. D'où l'intérêt d'une stratégie émancipatrice, qui applique les principes de l'universalisme proportionné, et 1/ d'agir prioritairement à partir des situations locales spécifiques et concrètes impactées par ces menaces engendrées par le contexte d'urgence transitionnelle (à partir d'où ?) ; 2/ de créer des alliances pour que ces situations d'abord vécues comme particulières et subalternes puissent être des expériences de coalitions d'acteurs et actrices progressistes divers (avec qui ?) ; 3/ de définir un nouvel horizon commun pour une citoyenneté critique (sur quel horizon commun ?).

4.2 À PARTIR D'OÙ ?

§ 47. Ce n'est qu'à partir des résistances minorisées face aux trois dominations, des publics fragilisés par ces nouvelles transitions, et face au rouleau compresseur des urgences actuelles, qu'il y a du sens démocratiquement à trouver et proposer de nouvelles façons de sortir de nos modes de vie destructeurs et donc de défendre, en cohérence avec notre histoire, une nouvelle stratégie émancipatoire qui puisse être aussi, et d'un seul tenant, avant-gardiste et postcapitaliste, tournée vers des résistances minorisées et susceptible de mobiliser le plus grand nombre, car reflétant des injustices plus globales.

§ 48. L'enjeu stratégique est ici d'abord dans la manière de rendre visible et lisible notre présence et nos actions concrètes du local à l'international en passant par le fédéral et les entités fédérées au départ de là où le MOC et ses OC sont engagés. À quoi sommes-nous immédiatement et clairement identifiés globalement ? Il faut tout mettre en œuvre pour être identifié comme un mouvement porteur d'une stratégie émancipatoire, cherchant à répondre aux grandes dominations de notre société et à leur renforcement par les urgences sociales. Cela implique d'élaborer nos agendas, priorités et interventions à partir des enjeux qui impactent et/ou mobilisent les milieux populaires et les catégories spécifiques opprimées. Il s'agit aussi d'être identifié par notre présence locale comme une organisation accessible à toutes les personnes discriminées et à tous·tes les citoyen·nes que les régimes transitionnels ont projeté·es dans l'incertitude et l'insécurité.

§ 49. Le cœur de cet ancrage local et concret dépend de notre capacité à être identifié, à tous les niveaux de pouvoir, au départ de l'action de nos OC et du rôle de coordination du MOC, en partenariat avec nos organisations constitutives, comme un lieu d'échanges et d'expression incontournable sur les enjeux prioritaires que sont l'instauration d'une société écologique et numérique, solidaire, accessible à tous et pour tous, axée sur la sortie nécessaire du désastre capitaliste, l'émancipation des populations précaires et des plus vulnérables, en particulier celles victimes des dominations

et des violences renforcées par les dérèglements sociaux et environnementaux. En même temps, cet ancrage doit nous permettre de faire connaitre nos actions et de renvoyer vers celles, nombreuses et diversifiées, portées par nos organisations constitutives, qui sont au cœur de cette nouvelle stratégie émancipatrice. Enfin, au-delà du fait d'assurer une présence significative pour chaque composante dans son terrain d'action, l'enjeu stratégique de l'ancrage local relève de la mise en valeur du sens, voire de la plus-value sociale, qui sont directement attachés à cette présence coordonnée et concertée d'un ensemble d'organisations cherchant à se positionner comme un mouvement acteur de changement et porteur de solutions.

4.3 AVEC QUI ?

§ 50. Il est essentiel d'établir des principes communs pour établir des passerelles 1/ en MOC et 2/ avec d'autres acteurs organisés.

§ 51. L'enjeu stratégique réside ici dans ces partenariats à dépasser l'intérêt pragmatique immédiat (faire nombre, mutualiser des ressources, etc.) de manière à construire et alimenter une ligne commune. L'idée de construire un horizon commun d'actions est essentielle pour élaborer ensemble, dans le respect des différences et des spécificités de chaque organisation constitutive, une stratégie à partir des ancrages locaux et concrets. Chaque organisation constitutive peut apporter des éléments à combiner de manière à mieux cibler ensemble ce que devrait être concrètement une nouvelle stratégie émancipatoire, élaborée à partir des ancrages locaux où s'expérimentent les effets systémiques de domination et de violence renforcés ou engendrés principalement par les régimes transitionnels.

§ 52. Le MOC est aussi l'acteur institutionnel adéquat pour initier en concertation, et en action conjointe avec ses organisations constitutives, des partenariats plus larges avec d'autres acteurs associatifs, sur des principes de réseau et/ou de plateforme, notamment, de manière à étendre la construction continue d'une ligne commune, avec et dans l'intérêt des publics concernés.

§ 53. C'est dans l'optique de nouvelles coalitions progressistes que l'échange de pratiques et de services doit se construire sur la base d'un partage des responsabilités et une définition claire des mandats, de façon à garantir autant la visibilité que la lisibilité des partenariats. La coopération avec les acteurs organisés de la démocratie représentative sera aussi poursuivie et évaluée en fonction de leur capacité à garantir l'accès aux droits, et en instaurer de nouveaux, au bénéfice des publics que nous défendons.

§ 54. Dans le même souci d'une coopération la plus large et pertinente possible, on veillera à toujours mettre en place les conditions d'une évaluation systématique de l'impact et des limites de ces engagements, par rapport à l'objet poursuivi et, en particulier, les gains obtenus pour les publics impliqués.

4.4 SUR QUEL HORIZON COMMUN ?

§ 55. Stratégiquement, l'enjeu d'un horizon commun est de pouvoir collectivement se mobiliser en fonction d'une cible claire, à la fois un problème à résoudre et des forces néfastes à contrer. C'est le cas lorsqu'il est question de lutter contre les dominations en ayant comme horizon une société émancipée des violences engendrées par le sexisme, le racisme, le capitalisme et toute autre forme de discrimination. La crise écologique a certainement encore renforcé en partie la conscience d'effets destructeurs de l'appropriation capitaliste des ressources naturelles. Mais la lutte contre l'hégémonie culturelle qui nous rend impuissants à sortir de ce modèle est loin d'être gagnée ! Elle est entravée par la fascination des promesses liées à la culture de la surpuissance technocratique, qui sert surtout à protéger les retours d'investissement escomptés et qui a d'abord pour vertu immédiate de minimiser constamment les couts sociaux, voire de les annuler comme un mal nécessaire.

§ 56. C'est la raison pour laquelle un horizon commun de résistance et de lutte contre la domination demeure essentiel à préciser. Celui-ci n'a rien de passéiste. Il est juste question de lucidité et d'engagement à l'égard de tous les effets violents qu'entraine le renforcement des dominations, tant en raison de l'intersectionnalité qu'en raison des contradictions inhérentes aux régimes transitionnels. Il n'est pas question de traiter la révolution numérique comme si ses risques étaient du même ordre que ceux de la crise écologique. Mais on sait aussi que toute révolution technologique n'est qu'un moment de recomposition des rapports de production, dirigé par ceux qui sont les actionnaires majoritaires de ce système et dont la préoccupation est de reconduire à terme leur avantage stratégique. Les changements de mentalité, les changements de mode de vie ne sont que des questions de discipline collective dans la recomposition d'un nouvel ordre fonctionnel. Marx comme la gauche marxiste des années 1960 croyaient dans la libération technologique de l'humanité, comme on a promis ensuite de nourrir la planète avec les OGM ou comme l'Intelligence Artificielle devrait demain, par exemple, donner accès à de meilleurs soins de santé et des modes de transports plus surs. À quel cout humain et social ? Pour quelle fraction de la population mondiale ? Avec quelles normes de rendement ? Quelle forme de droit à la propriété intellectuelle ? Plutôt que de participer à une culture qui rend insensible aux couts sociaux et banalise les questions d'éthique et de solidarité humaine, pourquoi ne pas plutôt résister à l'idéologie qui entoure l'enchantement du dit progrès technologique, comme un argument de vente entoure la mise sur le marché d'un nouveau produit ?

§ 57. L'évolution des technologies est la conséquence des investissements qui la soutiennent et elle rencontre différentes utilités, comme un meilleur ratio cout-efficacité ou une meilleure personnalisation des produits en fonction des attentes des clients. Mais par la mainmise des grands opérateurs privés, cette évolution n'est aussi que la diffusion encadrée sur les marchés des résultats de politiques couteuses

de recherche et développement qui échappent en majeure partie au contrôle des États. À l'échelle de la planète, pour une majorité d'humains, ce cours normal de la technoscience n'a que peu d'effet sur leurs plus grands maux, quand il ne les accentue pas : selon l'OMS, en 2023, 23 % de décès dans le monde avaient un lien avec des causes environnementales (pollution de l'air, de l'eau et des sols, exposition à des substances chimiques, changement climatique, rayons UV)[9]. Qu'il s'agisse de malnutrition, de maladies infectieuses délaissées par l'industrie pharmaceutique, de mal-être lié au technostress ou à la souffrance au travail produite par les nouveaux modes de production, qu'il s'agisse de violences sexistes, racistes, amplifiées par les échanges en réseau, etc., le bénéfice social de l'évolution technologique est loin d'être spontané. Il dépend de la capacité de résistance des humains à l'idéologie qui entoure les stratégies de marché et de leur action de sensibilisation aux multiples situations rendues invisibles pour cette culture hégémonique.

§ 58. Donc activer nos résistances et être force de propositions alternatives est notre seule chance de sauver un horizon d'émancipation commun où la démocratie demeure la norme de référence avant toute autre ambition portée par les régimes transitionnels. Faire avec les populations concernées, non en fonction de leur passivation pour un ordre qui leur échappe et auquel elles doivent se soumettre, mais en fonction de leur capacité de résistance et de contre-proposition pour que ce monde en constante évolution reste humainement solidaire et naturellement soutenable.

§ 59. Il convient cependant de ne pas confondre l'ancrage dans des résistances situées avec une segmentation des capacités d'action. Par rapport à une culture

9. WHO Global Strategy on Health, *Environment and Climate Change: the transformation needed to improve lives and well-being sustainably through healthy environments*, Genève, 2020. [lic. : CC BY-NC-SA 3.0 IGO]

hégémonique, le risque majeur réside dans la dispersion et la spécialisation des actions. Certes, dans les faits, et à travers l'énorme dépense d'énergie des organisations constitutives mobilisées par des secteurs non seulement complexes et évolutifs, mais aussi politiquement contestés, ces actions sont riches et souvent de qualité. Elles laissent aussi des traces institutionnelles indéniables. Mais dans un contexte de remise en question constante des droits acquis, elles s'inscrivent difficilement dans la durée et n'agissent plus comme des garanties contre les incertitudes du présent. Il faut donc relier ces actions entre elles, les rapporter à un horizon plus transversal et plus significatif, qui donne à la défense d'une frontière particulière (comme l'âge de la pension) ou à d'autres « luttes phares » (par exemple contre la franchisation d'un groupe de distribution, ou pour l'abolition du statut de cohabitant, etc.) une dimension supérieure, celle de participer, par la résistance aux dominations, à la co-construction d'une société postcapitaliste, à la fois respectueuse de ses territoires et soucieuse de l'accès de tous à une technologie socialement, écologiquement et démocratiquement soutenable.

5. PAR QUELS CHEMINS ? TROIS GRANDS CHEMINS À CO-CONSTRUIRE

§ 60. Une stratégie émancipatoire a été proposée au point 3, de manière à poursuivre la lutte contre les dominations en contexte de régimes transitionnels. Il s'agit
a. de renforcer les solidarités horizontales des ancrages locaux dans différentes pratiques de résistance ;
b. de croiser ces pratiques avec celles déjà mises en œuvre dans nos différentes organisations contre les trois dominations de manière à apprendre mutuellement de nouveaux itinéraires d'émancipation ;
c. enfin, de créer les espaces d'échange et de mise en réseau pour co-construire des revendications communes, susceptibles d'une action verticale adressée aux différents niveaux de pouvoir capables de transformer la politique de l'intérêt public.

§ 61. Un cadre opérationnel a ensuite été esquissé, au point 4, de manière à répondre aux risques majeurs entrainés par les effets d'intersectionnalité et de contradiction qu'engendrent la crise écologique et la révolution numérique. Le cadre opérationnel visait à préciser le point de départ dans les ancrages locaux, le rôle essentiel des partenariats et, en particulier, de la concertation des actions entre les organisations constitutives, enfin le rattachement à un horizon stratégique commun consistant à changer la donne de la culture hégémonique en participant à la co-construction de contre-propositions économiques, sociales et politiques, pour une société postcapitaliste.

§ 62. Il faut maintenant indiquer plus spécifiquement les chemins à emprunter à l'avenir prioritairement pour que ces contre-propositions puissent prendre corps à

travers l'expérimentation démocratique des résistances aux dominations renforcées par les régimes transitionnels. Trois chemins (à réévaluer et à préciser évidemment) ressortent pour appuyer une déclinaison collaborative de nos actions : le chemin d'une transition socialement soutenable et politiquement démocratique ; le chemin d'une alliance entre les luttes pour des pratiques postcapitalistes ; le chemin pour une solidarité internationale à redéfinir hors hégémonie.

5.1 LE CHEMIN D'UNE TRANSITION SOCIALEMENT SOUTENABLE ET POLITIQUEMENT DÉMOCRATIQUE

§ 63. Le chemin d'une transition socialement soutenable et politiquement démocratique s'appuie bien entendu sur les efforts déjà réalisés par la CSC, en particulier, pour baliser l'intégration des exigences écologiques dans les préoccupations syndicales de justice sociale et de préservation de l'emploi. La transition équitable est également un enjeu crucial en santé où les conséquences de l'inaction reproduisent et renforcent les inégalités. L'enjeu premier est de passer les nouvelles politiques d'ajustement de nos systèmes économiques au crible de leur cout social[10]. La nouvelle stratégie émancipatoire esquissée jusqu'à présent s'inscrit dans cette dynamique, en y articulant toutes les formes de résistance citoyenne, qui croisent celles du monde du travail, et en attirant aussi l'attention sur l'institution d'une forme de concertation des décisions écologiques, la plus large possible, tout en appuyant le rôle d'instances de concertations en entreprise comme les CPPT. En outre, les exigences déjà formulées sur le plan de la crise écologique s'appliquent aussi, en ce qui concerne les couts sociaux, à la révolution numérique et, notamment, à la vigilance partagée avec les organisations syndicales sur les transformations qu'elles vont induire à la fois sur le marché du travail et sur les conditions d'accès à ce marché (notamment dans l'éducation). Les transitions peuvent être assimilées à de nouveaux risques qui pèsent sur les travailleur·ses. Nous devons trouver les formes institutionnelles qui permettent d'internaliser ces couts pour assurer les travailleurs et publics fragiles du soutien nécessaire face aux mutations en cours.

§ 64. Ce chemin consiste donc à privilégier toutes les actions susceptibles de garantir des mesures de transition soucieuses du bien-être des populations (éviter les dynamiques «sacrificielles» et la souscription aux logiques d'austérité, la lutte contre l'inégalité des conséquences subies étant toujours déterminante) et du contrôle collectif des décisions (aucune urgence ne peut justifier la

10. *Syndicaliste*, n° 913, 20 novembre 2019.

suspension du contrôle des décisions, de la transparence des processus et de responsabilité à l'égard des conséquences, ni d'ailleurs la mise en veilleuse de la participation).

§ 65. De ce point de vue, au-delà du monde du travail, des régimes transitionnels socialement soutenables passent par des actions conjointes sur le plan du logement, de l'aménagement du territoire (mobilité, accès aux soins…), de l'énergie verte, de l'alimentation durable, des circuits courts, etc. Des régimes transitionnels politiquement démocratiques passent par des actions sur l'accès aux droits, sur le renforcement et l'extension de certains droits, sur la participation à la réforme de l'espace communal comme zone éco-responsable (arrêter le top-down). Dans ce cas, il est essentiel de faire évoluer la concertation citoyenne vers la logique des corps intermédiaires, c'est-à-dire en pérennisant la consultation et en lui permettant de s'organiser et de se spécialiser, plutôt que de créer des simulacres de consultation par convocation où une brève fenêtre de participation est aménagée sans garantie de continuité (le one shot des forums, conventions et autres « consultation »). La participation ne peut être vue comme un alibi, mais il est nécessaire d'expérimenter différentes formes structurelles de démocratie à articuler aux processus existants (démocratie représentative, corps intermédiaires) et qui soient suffisamment prises au sérieux pour mener à la mise en œuvre de décisions.

5.2 LE CHEMIN D'UNE ALLIANCE ENTRE LES LUTTES POUR DES PRATIQUES POSTCAPITALISTES

§ 66. L'accompagnement critique des régimes transitionnels pour y garantir le maintien d'une citoyenneté critique et en limiter les impacts négatifs, tant sur le plan social que sur le plan démocratique, n'est pas en soi un chemin qui conduit à une sortie claire et nette du capitalisme. Ce premier chemin est réactif. Il compose avec les régimes transitionnels de manière à ancrer chez ceux qui résistent à leurs dommages sociaux une dynamique collective d'émancipation par la revendication permanente d'une concertation dans le monde du travail et hors de celui-ci, dans les nombreuses instances représentatives, où interviennent le MOC et ses organisations constitutives.

§ 67. Autre chose toutefois est l'angle d'attaque du deuxième chemin. Il concerne plus directement des pratiques proactives et qui pourraient, en se testant et se partageant de manière critique, devenir avant-gardistes, à savoir susceptibles de proposer des voies nouvelles de résolution des problèmes. Dans ce cas, l'enjeu est de créer des alliances entre différentes pratiques qui tentent de croiser les publics dominés par les régimes transitionnels, en particulier : sur le plan de l'accès aux droits et aux ressources, de l'accès à des modes de vie durables, à des services connectés, à une évaluation des risques liés aussi bien à l'exposition qu'à l'exclusion digitales.

§ 68. L'avancée vers une société postcapitaliste passe certainement par des usages de proximité permettant de retrouver confiance en la force et l'intelligence collectives et d'expérimenter les gains réalisables à travers d'autres formes de production et de consommation, par exemple au niveau alimentaire, au niveau énergétique ou au niveau de la mobilité. Mais elle passe également par des actions pour mieux décliner la portée et le sens de la « fracture numérique », tout en déconstruisant le mythe d'une société inclusive, favorisée par les réseaux sociaux. Cette avancée vers une société postcapitaliste passe encore par des actions mieux informées sur l'usage des données privées et le recours politique aux Big Data qui risque d'ouvrir la voie à une sorte de « technopopulisme », à savoir un ajustement, en temps réel, de l'offre politique à l'état des croyances sociales (et de leur manipulation : fake news, etc., en contexte d'asymétrie d'information). Enfin, elle passe aussi par une prise en compte de l'impact de cette forme récente du e-capitalisme sur la santé mentale, sur la pression psycho-sociale au travail, sur la dépersonnalisation des différents services d'aide, d'accompagnement et de soins. Des formules de justice à distance sont déjà testées dans des pays à haut risque pour limiter les déplacements et la pression sur le personnel judiciaire.

§ 69. Un tel chemin vers le postcapitalisme pourrait se concrétiser par la mise en place de Zones d'alliance des luttes postcapitalistes, complémentaires aux luttes réactives précédemment citées. C'est de fait en se rencontrant et en échangeant que les groupes en situation de domination parviennent à constituer de nouveaux réservoirs symboliques et à valoriser leurs initiatives. On a besoin actuellement de se détacher des évidences imposées par l'urgence des régimes transitionnels pour créer d'autres repères dans d'autres milieux (zones) d'échange.

§ 70. Il serait légitime qu'à terme de nouveaux financements publics aident à garantir la pérennisation des actions relatives aux régimes transitionnels de manière à préparer, par exemple, la construction d'une citoyenneté numérique et à y intégrer le cap d'une société inclusive.

5.3 LE CHEMIN VERS UNE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE HORS HÉGÉMONIE

§ 71. La trace la plus visible des questions internationales dans le contexte des régimes transitionnels est celle laissée par les migrant.es qui fuient à cause de l'insécurité croissante dans les régions subsahariennes, mais aussi ailleurs, par le cout élevé des soins de santé ou encore le réchauffement climatique. Ils·elles témoignent des situations dramatiques des pays qu'ils quittent, mais ne sont pas entendu·es en ce sens. Nos États occidentaux portent toujours des responsabilités à cet égard, ils en prennent tardivement conscience par la crainte de voir nos environnements proches invivables et poursuivent pourtant leur exploitation du monde. Mais en même temps, tout ce que nous avons créé comme richesse et comme confort technologique dans nos sociétés est renvoyé à la figure de millions de jeunes sans avenir dans des sociétés ravagées. Au même titre que les Ukrainien·nes, ils·elles fuient leur monde ravagé, où certain·es préféreraient qu'ils·elles restent en silence.

§ 72. Nous constatons un affaiblissement des idéaux progressistes et un renforcement du repli sur soi. Le monde de demain est en danger, mais ce danger créé par le mal-développement qui a profité à une minorité met aussi paradoxalement à l'épreuve les solidarités à l'égard de celles et ceux qui en ont le moins profité et qui aujourd'hui, actionnaires très minoritaires de ce monde en faillite, se trouvent totalement mis de côté par les liquidateurs.

§ 73. Les solidarités internationales subissent, au même titre que les trois dominations, les effets de l'intersectionnalité et de contradiction, engendrés par le contexte des régimes transitionnels. Ces derniers accentuent les dominations par effet d'accumulation et d'empilement : la faiblesse des structures publiques, la corruption, les milices privées ainsi que l'hégémonie d'acteurs économiques privés internationaux, constituent ces territoires en décharges géantes, vulnérables à toutes les variations climatiques et les mettent hors-jeu des conditions préalables d'implémentation d'un mode de vie sociotechnique avancé. On ne se contentera pas de la créativité marginale d'acteur·rices qui adaptent sporadiquement des dispositifs techniques pour alimenter l'économie du bas de la pyramide ainsi qu'un capitalisme de la misère (comme le font celles et ceux qui récupèrent médicaments et appareils médicaux obsolètes pour leur offrir une seconde vie). Mais on veillera plus fondamentalement, à agir sur la capacité d'autonomie qui permettrait à tous les citoyen·nes de ces pays

d'instaurer à leur manière une société socialement soutenable et politiquement démocratique, faisant ainsi valoir leurs droits fondamentaux au bien vivre.

§ 74. À cet égard, un troisième chemin concerne directement l'hypothèque posée par le capitalisme sur l'avenir de ses périphéries et le fossé qui se creuse tant sur le plan des agendas climatiques que sur celui des agendas numériques. Les notions qui expriment l'inégalité fondamentale dans l'exploitation et la distribution des ressources entre pays (comme pays riches, pays émergents, tiers-monde, pays pauvres, pays les moins pourvus, etc.) restent d'une certaine utilité pour faire prendre conscience d'un état de fait.

§ 75. Mais cet état de fait n'est pas une fatalité. Le chemin vers une solidarité internationale à redéfinir hors hégémonie pourrait se concrétiser sur la base de la question des agendas et, de nouveau, en recourant à la vertu des stratégies d'ancrage et d'échange. Traditionnellement, le MOC et ses organisations, et en particulier l'ONG WSM, ont tenté de co-construire des solutions différentes avec des partenaires d'autres pays exploités par le jeu des échanges inégaux. Son approche modifie en profondeur les relations de partenariats, vers plus d'horizontalité, de dialogue, et d'égalité ; mettant en avant les expertises, les connaissances et les réalités de ces partenaires au cœur d'une relation de travail et de confiance, de façon à se déconstruire et se décentrer sur d'autres visions des agendas et thématiques prioritaires, afin de porter conjointement des luttes communes et globales. Il est essentiel de mettre ces partenaires en mesure de s'exprimer sur les deux premiers chemins. Une telle stratégie demande de modifier les asymétries habituelles de l'échange (donner sans recevoir et surtout sans rendre), de façon à pouvoir se confronter à d'autres visions non eurocentrées des agendas prioritaires et apprendre d'elles. Dans ce cas, ce qu'on appelle habituellement « solidarité internationale » devient un nouveau lieu de transaction sociale[11] telle que la critique citoyenne des régimes transitionnels (chemin 1) et le postcapitalisme (chemin 2) puissent être informés et mis en balance avec d'autres visions non eurocentrées, être déplacés par un regard tiers et peut-être à terme reconstruits en tenant compte d'autres demandes légitimes comme celles de la justice restaurative (à l'égard des dettes du passé, notamment le colonialisme) ou, encore, celles de la justice épistémique (racisme systémique) ou de la justice climatique (réfugié·es climatiques, fond vert pour le climat). Bref, les dettes du passé, du présent et du futur !

§ 76. Tant le contexte des régimes transitionnels que le basculement actuel de l'ordre géopolitique postcolonial exigent de revoir fondamentalement nos schémas de relations internationales pour redéfinir ensemble avec nos partenaires le sens de solidarités qu'ils souhaitent éventuellement reconstruire avec nous[12].

11. Soit une interaction qui traverse, sur de nouvelles bases, l'échange, la négociation et l'implémentation de modes de résolution de problèmes, avec les partenaires d'une action.
12. C'est dans ce sens que le MOC avait initié une première réflexion pour lancer des pistes, *Les défis d'un nouvel internationalisme* (Weyrich, 2021).

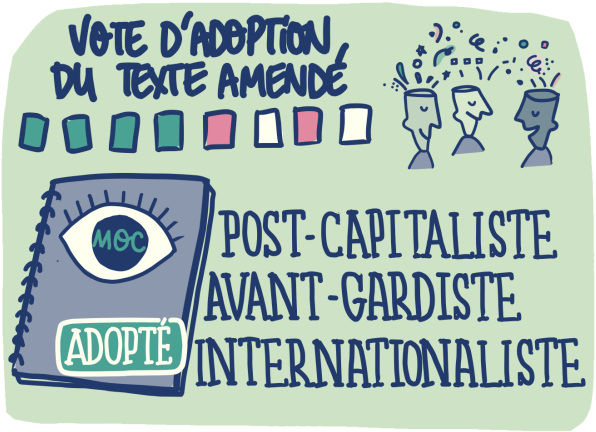
VOTE D'ADOPTION
DU TEXTE AMENDÉ
MOC
ADOPTÉ
POST-CAPITALISTE
AVANT-GARDISTE
INTERNATIONALISTE

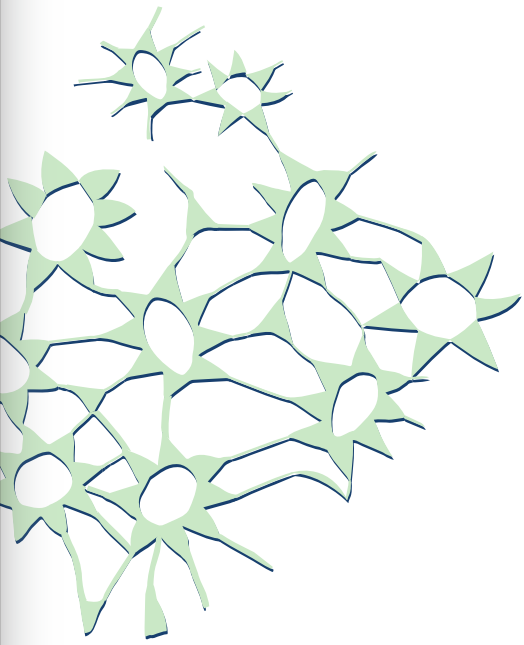

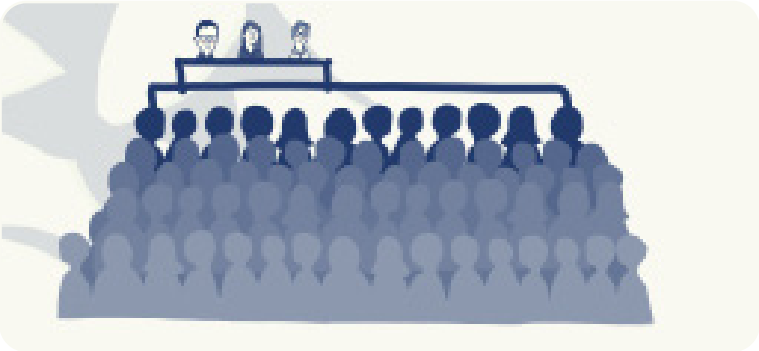

MOC
MOUVEMENT OUVRIER CHRETIEN

CSC

JOC
JEUNES ORGANISÉS & COMBATIFS

ep
Equipes Populaires

vie féminine

MUTUALITE CHRETIENNE